

BULLETIN DERNIÈRE HEURE!



Dernière Heure | ARQ

Volume 3 no 64 – 29 juin 2021

Régime d'horaire variable

Entente entre le SPGQ et Revenu Québec

Le 10 juin 2021, une entente de principe est intervenue afin d'indemniser les 334 membres ayant signé le grief collectif présenté à l'employeur le 2 septembre 2020. Ce grief dénonçait une pratique consistant à interdire, pour la presque totalité des membres, la possibilité de cumuler des crédits horaires, comme le prévoit pourtant le régime d'horaire variable en vigueur depuis plus de 20 ans.

D'ici la fin juillet, les personnes concernées verront leur banque de crédit horaire être majorée de 3,5 heures, sans que cela ait un impact sur le maximum de 14 heures pouvant être cumulées. Cette demi-journée de crédit horaire devra être utilisée au plus tard à la fin du mois de novembre 2021.

De plus, cette entente de principe vient préciser les droits de l'employeur à l'égard de ce régime afin d'éviter, à l'avenir, que ne se reproduise cette malheureuse situation pour les membres du SPGQ. Le cumul du crédit horaire n'est pas conditionnel à l'autorisation du gestionnaire. Seule l'utilisation doit être autorisée par le gestionnaire.

[>> Consulter les archives des Bulletins Dernière-heure](#)

[Se désabonner des publications du SPGO.](#)

